

Je soussigné M.....

Propriétaire des lots n° et n° Du domaine du Golf d'Albret sis au lieu dit le Pusocq, commune de Barbaste (47230) ayant confié ces biens par Bail commercial à la société C2A Albret, reconnait avoir été parfaitement informé du risque fiscal relatif à une éventuelle reprise de la réduction d'impôt et de TVA, obtenue relativement à son investissement dans le cadre de la loi DEMESSINE.

Le Bailleur ne pourra en conséquence en aucun cas rechercher la responsabilité du Preneur ou de ses représentants ni du rédacteur du présent bail commercial, dans l'hypothèse où l'administration fiscale remettrait en cause cette réduction d'impôt ou la TVA associé à son achat.

Dans le cadre de ce nouveau bail, cette réduction d'impôts et sa TVA étant plus clairement définies grâce au Bulletin Officiel des Impôts n° 94 du 4 novembre 2010, nous reconnaissons que tout a été mis en œuvre par les différentes parties, pour respecter cette instruction du 25 octobre 2010.

Fait à

Le

Signatures du ou des bailleurs.